

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 11

N° 30

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2015

---

MODIFICATION DE LA LOI RELATIVE À L'OCTROI DE MER - (N° 2808)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 30

présenté par

M. Baert, rapporteur au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 11

Rédiger ainsi le début de la seconde phrase de l'alinéa 4 :

« Le présent 3° ne s'applique pas (*le reste sans changement*) ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.